



TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe à l'Ecole professionnelle catholique Philibert-Vrau, vous nous aiderez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

ABBÉ V. BÉTIN, DIRECTEUR

Formations en 2015-2016 :

Menuiserie TMA - Electricien ELEEC - Espaces verts NJPF - Maçonnerie TBORGO - Métiers de bouche

Ecole Professionnelle Philibert-Vrau
RD 96, La Martinerie, 36130 Montierchaume

Le Lycée P. Vrau est un établissement scolaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Ecole professionnelle Ph.-VRAU ?

L'Ecole professionnelle Philibert-Vrau est habilitée à percevoir vos versements dans la catégorie A.

Transmettez à votre organisme collecteur votre volonté, (à défaut d'organisme, adressez vous à notre organisme privilégié ASP),
- en lui indiquant d'attribuer votre taxe d'apprentissage à l'Ecole Philibert-Vrau,
- en reportant sur votre formulaire notre sigle et notre numéro d'établissement :

Ecole professionnelle Philibert-Vrau - 0360860 P - catégorie A
RD 96, La Martinerie
36130 Montierchaume

Pour nous permettre de suivre la bonne exécution de vos ordres, nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

Primus Per fidem

VRAU

Ecole professionnelle
privée catholique

Etablissement	0360860 P - Ecole professionnelle Philibert VRAU
Catégorie	A
Montant	Pour affecter le montant maximum autorisé, indiquez « montant maximum A »
Date limite de paiement	28 février 2016
Contact	Madame C. Robinet tél : 02 54 29 84 43 fax : 02 54 29 80 77 email : economat@lamartinerie.fr